



Communiqué - Que vaut la vie d'un·e travailleur·se ?

mercredi 9 octobre 2019, par [Bariaud](#)



Que vaut la vie d'un·e travailleur·se ?

La maltraitance organisationnelle, pour les travailleuses, c'est au quotidien le mal travail, le sur-travail, l'isolement et l'épuisement professionnel, l'impossibilité de faire son travail avec éthique, les injonctions contradictoires et les objectifs impossibles à atteindre.

La maltraitance organisationnelle, c'est aussi l'usine LUBRIZOL de Rouen, pourtant classée SEVESO seuil haut, qui a recraché son gigantesque nuage de fumées. Les mesures prises ne se sont intéressées qu'aux toxicités « aiguës », quand Annie Thébaut-Mony (INSERM) a souligné que « ce nuage qui est passé au-dessus de Rouen est chargé en poussière hautement toxique qui est au minimum cancérigène » (actu.fr/76). Sans parler de l'amiante...

Les lieux de travail alentours ont ré-ouvert. Pour l'Université, dès le lendemain !!
Aucune certitude pour les travailleuses... Juste des promesses de transparence.

Pas de mesures sur le moyen et le long terme. Pas de mesures de précaution immédiate ni de traçabilité des futures conséquences... Nombreux sont celles et ceux à avoir posé un droit de retrait.

ALORS, que vaut la vie d'une travailleuse ?

Les organisations du travail sont malades. Le management est dans la négation du travail réel et de ses conditions souvent désastreuses d'exercice. C'est ce qui blesse, fait parfois mourir les travailleuses et ravage la planète.
Employeuses polluées et État aux déclarations lénifiantes : les responsabilités sont lourdes.

La FERC CGT appelle à construire une véritable mémoire et traçabilité de toutes les atteintes à la santé et à l'environnement parce qu'elles sont contraintes au respect des Droits Humains Fondamentaux, aux obligations de moyens et de résultat qui imposent de garantir la santé, la sécurité humaine et environnementale. Ces atteintes engagent la responsabilité civile et pénale de tout·e employeur·se.

Il en va de la possibilité de transmettre un autre héritage aux futures générations.

Montreuil, le 9 octobre 2019

Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture // 01-55-82-76-12 // ferc@cgt.fr

La maltraitance organisationnelle, pour les travailleur·ses, c'est au quotidien le mal travail, le sur-travail, l'isolement et l'épuisement professionnel, l'impossibilité de faire son travail avec éthique, les injonctions contradictoires et les objectifs impossibles à atteindre.

La maltraitance organisationnelle, c'est aussi l'usine LUBRIZOL de Rouen, pourtant classée SEVESO seuil haut, qui a recraché son gigantesque nuage de fumées. Les mesures prises ne se sont intéressées qu'aux toxicités « aiguës », quand Annie Thébaut-Mony (INSERM) a souligné que « ce nuage qui est passé au-dessus de Rouen est chargé en poussière hautement toxique qui est au minimum cancérigène » (actu.fr/76). Sans parler de l'amiante...

Les lieux de travail alentours ont ré-ouvert. Pour l'Université, dès le lendemain !!
Aucune certitude pour les travailleur·ses... Juste des promesses de transparence.

Pas de mesures sur le moyen et le long terme. Pas de mesures de précaution immédiate ni de traçabilité des futures conséquences... Nombreux sont celles et ceux à avoir posé un droit de retrait.

ALORS, que vaut la vie d'un·e travailleur·se ?

Les organisations du travail sont malades. Le management est dans la négation du travail réel et de ses conditions souvent désastreuses d'exercice. C'est ce qui blesse, fait parfois mourir les travailleur·ses et ravage la planète.

Employeur·ses pollueurs et État aux déclarations lénifiantes : les responsabilités sont lourdes.

La FERC CGT appelle à construire une véritable mémoire et traçabilité de toutes les atteintes à la santé et à l'environnement parce qu'elles sont contraires au respect des Droits Humains Fondamentaux, aux obligations de moyens et de résultat qui imposent de garantir la santé, la sécurité humaine et environnementale. Ces atteintes engagent la responsabilité civile et pénale de tout·e employeur·se.

Il en va de la possibilité de transmettre un autre héritage aux futures générations.

Montreuil, le 9 octobre 2019